



Commission du développement des territoires

241 - Sécurité des biens et des personnes

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/113

Résumé :

Dans le cadre de la politique en faveur de la sécurité des biens et des personnes, le rapport concerne les inscriptions de crédits sollicitées au titre de la contribution départementale à verser au SDIS pour 2012, de la participation au fonctionnement du bateau pompe transfrontalier Europa 1 ainsi que du soutien financier apporté aux projets de construction ou de réhabilitation lourde des bâtiments mis à disposition de la Gendarmerie Nationale, engagés sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou réalisés par un bailleur social.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	31 110 000,00 €
	TOTAL	31 110 000,00 €

2411 - Incendie et secours

➤ Contingent départemental versé au SDIS pour 2012 :

Le Département est un acteur important de la politique de sécurité des biens et des personnes, aux côtés des communes et de l'Etat. La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a conforté le rôle du Département comme acteur majeur de ce domaine, en qualité de premier partenaire du Service départemental d'Incendie et de Secours, au niveau institutionnel et financier.

Avec le contingent départemental versé chaque année au SDIS, le Département couvre 42% du fonctionnement de ce service public, avec le souci d'améliorer la sécurité des habitants, de renforcer la solidarité départementale et d'assurer une mutualisation accrue des dépenses et des moyens d'incendie et de secours.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la prochaine convention partenariale 2012-2014 qui fait l'objet d'un rapport spécifique. Cette convention triennale donne une meilleure visibilité des enjeux financiers du SDIS et prévoit un ajustement négocié du financement départemental à des besoins évolutifs. Elle s'inscrit dans un objectif de maîtrise des coûts et de modération de la participation départementale.

Ainsi, il est prévu que les dépenses de personnel du SDIS, qui correspondent aux $\frac{3}{4}$ des dépenses de fonctionnement, n'augmentent que de 1,28% en 2012. Comme en 2011, il n'y aura aucun recours à l'emprunt. Pour équilibrer le budget et tenir compte des récentes remarques de la chambre régionale des comptes, il est prévu d'augmenter sensiblement les prestations facturables.

En 2012, il vous est donc proposé d'inscrire des crédits à hauteur de **30 041 015 €** pour la contribution départementale au budget du SDIS, soit une augmentation de **1,83 %** (+539 870€), similaire à celle des communes et des EPCI. Par ailleurs, le Conseil Général ne compensera plus à compter de 2012 une part de la contribution due par la Communauté

urbaine de Strasbourg au SDIS, pour laquelle plusieurs procédures contentieuses sont en cours, soit 0,97 M€ au titre de la seule année 2012.

L'effort majeur du Département en faveur du SDIS permet à cet établissement public de maintenir un haut niveau de service sur l'ensemble du territoire bas-rhinois.

➤ **Participation financière versée** au Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour le fonctionnement du bateau pompe Europa 1, dont la gestion est assurée par le SDIS. La participation départementale annuelle à ces frais s'élèvera à **15 000 €**.

2412 - Gendarmeries

Les crédits sollicités pour 2012 s'élèvent à **1M€**.

Ils permettent de couvrir les engagements financiers pris en faveur des projets sous maîtrise d'ouvrage de la SIBAR qui seront soldés en 2012, à savoir les trois opérations suivantes :

- gendarmerie de Saales : 45 338,93 €,
- gendarmerie de Villé : 25 709,27 €,
- gendarmerie de Molsheim : 509 169,51 €.

Le solde des crédits sollicités, soit 419 482,19 €, pourra être engagé sur les opérations intégrées dans le nouveau programme de construction et de rénovation de bâtiments de gendarmerie initié par la SIBAR à partir de 2011. A ce titre, deux projets localisés à Bouxwiller et Obernai, sont susceptibles de générer une participation du Département s'élevant 1,8 M€.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2411	Incendie et secours	30 479 000,00 €	30 110 000,00 €
2412	Gendarmeries	930 083,93 €	1 000 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission du développement des territoires, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le Budget Primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL